

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2009 à 20H30**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 15 septembre 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des conseillers.

### **Etaient présents :**

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, M. BOLE BESANCON, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. BERGERY (arrivé à 21h10) M. TIRABOSCHI, Mme PRONE, Mme DESCHER, M. BOISSIE, M. CHAVENT, Mme THOMAS, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST, M. FAURE

### **Absents excusés :**

Mme KALLA, M. ROLLET, Melle ALTHEN, Mme JEANNIARD, M. VICALVI, Mme BONNEL, M. BERGERY (jusqu'à 21h10, point n°4 inclus)

### **Ont donné un Pouvoir :**

Mme KALLA représentée par Mme FERMOSELLE  
M. ROLLET représenté par Mme MARAIS  
Melle ALTHEN représentée par M. CAMPION  
Mme JEANNIARD représentée par Mme VERPLAETSE  
M. VICALVI représenté par M. BOISSIE  
Mme BONNEL représentée par M. CHAVENT

Mme VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2009 est adopté à l'unanimité, après intégration des modifications proposées par Mme FERMOSELLE.

Monsieur le Maire présente le courrier qui sera adressé au Préfet concernant la question des incivilités traitée lors du précédent conseil et sollicite l'ensemble des conseillers municipaux pour signer ce courrier.

Monsieur le Maire confirme sa décision, annoncée dans un courriel adressé le jour-même à l'ensemble des conseillers municipaux, de retirer de l'ordre du jour le point concernant la demande de subvention de l'Art en Sort, dans l'attente que la Commission Sport, Associations, Sécurité étudie le dossier et rencontre le Président de l'association.

### **N°1. D.I.A.**

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

<b>Bien</b>	<b>Lieu/parcelle</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Prix</b>	<b>Acquéreur</b>
Habitation	AC 149 et 150 Rue de Mâcon	Consorts CHARRIN	320 000€	Société LVMD
Habitation	AH 847 270 rue du sémaphore	M. FIXOT Christophe et Mme HURTER Catherine	170 000€	M. VERSACI Salvatore et AUCOURT Caroline
Habitation	AH 423 235 av. des mésanges	Mmes BRUNEL Martine et Pascale	189 000€	M. BENYAMINA Julien et M. BROSSE Soliane
Habitation	AC 614 130 rue des charmilles	Mme REA Isabelle	159 000€	M. PATINGRE Mickaël et Mme MINGHINI Ingrid

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les 4 DIA. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **N°2. Demandes de subventions de fonctionnement**

Monsieur le Maire rappelle que seules les subventions dont le montant est connu précisément peuvent être inscrites au budget primitif. Pour toute demande intervenant après le vote du BP, il convient de délibérer dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée.

#### **SUBVENTIONS FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES COLLEGES**

Monsieur le Maire présente la demande :

- de l'Association des parents d'élèves du collège de Thoissey concernant 122 élèves sur un total de 136 collégiens de Montmerle scolarisés dans l'établissement ;
- de l'Union des familles du collège de Saint-Didier concernant les 52 élèves de Montmerle scolarisés dans l'établissement.

Monsieur le Maire précise que la commune attribue habituellement une subvention de 30€ par élève, destinée à prendre en charge une partie du coût d'acquisition des fournitures scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** d'attribuer une subvention de 3 660€ pour l'APECT du collège de Thoissey et une subvention de 1 560€ pour l'Union des familles du collège de Saint-Didier.

**Dit** que ces crédits seront prélevés sur l'article 6574 du B.P. Commune.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande d'un licencié du club de tennis, qui a été qualifié pour participer aux championnats de France de tennis de 3<sup>ème</sup> série du 25 au 31 août à Roland Garros et qui sollicite l'aide de la commune pour participation aux frais de transport et d'hébergement liés à ce déplacement. La commission Sports et Associations propose à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande émanant d'un particulier dans la mesure où toutes les demandes de particuliers ont été refusées.

Madame FAVEL précise que cette demande est une initiative personnelle du jeune qui n'en n'a pas informé le club, lequel soutient la position de la commission municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix favorables et une abstention (Mme FAVEL),

**Décide** de ne pas attribuer de subvention au jeune licencié du club de tennis.

### **N°3. Modification de superficie concernant la cession d'un terrain en zone industrielle**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2009-44 du 28 mai 2009 autorisant, sous réserve de la signature du bail avec la Poste et de l'obtention du permis de construire, la cession des parcelles cadastrées en section AB n° 690, 691 et 239, pour une superficie de **1 300 m<sup>2</sup>** et un montant de 23€ le m<sup>2</sup>, soit un montant total de **29 900€**.

Lors de la réalisation du bornage du terrain, il a été constaté que celui-ci présentait un dénivelé important et très irrégulier sur l'ensemble de sa surface. En conséquence, afin d'aplanir le terrain disponible pour la nouvelle construction et d'éviter un dénivelé trop important en limite de propriété, l'acquéreur sollicite la cession de 308 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 abstentions (M. CHAVENT, Mme BONNEL, Mme THOMAS, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST) et 19 voix favorables,

**Accepte** la cession des parcelles cadastrées en section AB n° 690, 691 et 239, pour une superficie de **1 608m<sup>2</sup>** et un montant de 23€ le m<sup>2</sup>, soit un montant total de **36 984€**.

**Précise** que les autres mentions indiquées dans la délibération n°2009-44 du 28 mai 2009 restent valables.

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires et à signer les actes à intervenir.

### **N°4. Présentation du rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes**

Vu le Code Général des Collectivités Publiques, notamment son article L 5211-39,

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Emet un avis favorable** sur le rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières.

#### **N°5. Présentation du rapport d'activité 2008 du Syndicat Intercommunal d'Electricité**

Monsieur CAMPION présente à l'Assemblée le rapport d'activité 2008 du Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain en application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Emet un avis favorable** sur le rapport d'activité 2008 du Syndicat Intercommunal d'Electricité.

#### **N°6. Présentation du bilan de la foire**

Monsieur le Maire indique que le bilan financier n'est pas encore définitif, mais donne quelques éléments chiffrés disponibles : 22 527€ de recettes pour les emplacements en 2009, contre 21 255€ de recettes pour les emplacements et les parkings en 2007 et 24 630€ en 2006. L'augmentation du tarif des emplacements liée à la progression du nombre de jours a permis de compenser la perte des recettes sur les parkings.

La commission va travailler rapidement sur l'organisation de la foire 2010 et retravailler notamment sur la communication (pas de chevaux à la corde le dimanche), la mise en place des pôles (dispersion à éviter et emplacement du pôle « Energies renouvelables » non satisfaisant). Le nombre de visiteurs a été important : le Sou des écoles a servi autour de 900 repas et l'APEL 350 repas.

Avec la prise en compte des salaires, le bilan financier est toujours déficitaire, l'objectif est de rentabiliser.

Monsieur CHAVENT indique que les maquignons qu'il a rencontrés n'ont pas apprécié leur emplacement près du mini-golf et ne reviendront pas l'année prochaine si cet emplacement était conservé. Monsieur BOISSIE indique au contraire avoir discuté avec des maquignons qui étaient satisfaits de leur emplacement.

Madame LONG remarque que beaucoup de forains ne sont pas restés le dimanche. Monsieur CAMPION confirme qu'il y avait 140 forains le dimanche. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait peut-être procéder à des regroupements sur la place de l'église notamment et autour du pont.

Monsieur CHABERT demande s'il est possible d'interdire de faire payer le stationnement sur Saint-Georges. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible car il s'agit d'un terrain privé.

Madame FAVEL remarque que les deux buvettes du tennis et du foot étaient mal placées et ont fait moins de chiffres sur deux jours qu'il y a deux ans sur un jour et demande qu'une attention soit portée sur le choix de l'emplacement pour 2010. Monsieur le Maire indique qu'il avait été proposé au club de foot de déplacer leur buvette pour la positionner à proximité des maquignons et le club avait refusé.

Madame THOMAS rappelle qu'elle n'était pas favorable à la gratuité des stationnements et regrette que le coût de la foire soit supporté par les Montmerlois. Monsieur le Maire réprecise que le déficit se réduit et qu'il est environ de 7000€.

### **Informations du Maire**

-MARCHE PUBLIC : le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie 2009 a été attribué à CALAD'ETUDES (69400 LIMAS) pour un montant forfaitaire de 5 260€HT et un taux de rémunération de 3% (en fonction du montant des travaux). Madame FAVEL demande pourquoi il n'y a pas eu de commission d'études des offres. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du marché de maîtrise d'œuvre dont le montant est inférieur à 20 000€ HT et que la commission étudiera les offres dans le cadre du marché de travaux. Monsieur CHAVENT remarque que le taux de 3% représente un montant important sur les travaux. Madame FAVEL demande pourquoi on a recours à une prestation externe pour la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire répond que la commune ne dispose pas des compétences en interne.

-SCOT : le CDROM de présentation du projet de modification n°1 sera présenté au prochain conseil municipal par Madame COLIN (SCOT).

-Rapport annuel 2008-2009 de l'AMF, Association des Maires de France : il est à disposition des conseillers intéressés.

-L'Union cycliste Bellevilloise accueillera les membres du conseil à l'apéritif d'honneur servi le 27 septembre à 17h30 à l'occasion de la course cycliste.

-Inauguration de l'agrandissement de la maison de retraite le samedi 26 septembre à 11h. Les invitations ont été envoyées en nombre limité afin de ne pas perturber les résidents.

### **Rapport des Commissions**

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame FERMOSELLE présente le bilan de l'opération brioches 2008 de l'ADAPEI et sollicite l'aide des conseillers pour l'opération 2009 qui aura lieu le samedi 10 octobre matin. La commune a été répartie en sept secteurs et les équipes sont constituées avec un responsable.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION présente ses excuses aux membres de la commission car la réunion de la commission a été par deux fois reportée à son initiative, il ajoute que la prochaine réunion aura lieu demain.

Les travaux de la rue de Lyon ont été terminés dans la journée, ils avaient été programmés pour début octobre et, les entreprises ayant souhaité intervenir plus tôt, il a fallu coordonner les travaux et prendre les arrêtés concernant ces travaux dans la précipitation.

Un poteau incendie a été remplacé hier : la fuite a été détectée par l'émetteur mis en place récemment.

Le parking rue de Saint-Trivier : l'enrobé sera réalisé dans quelques mois, la réfection des façades est terminée.

Le premier coussin berlinois va être installé rue de Châtillon et les passages piétons (peinture) seront remis en place par le Conseil Général.

Monsieur LAMURE en faisant la demande, Monsieur CAMPION précise que les deux portails du cimetière ont été nettoyés, mais il n'est pas envisagé de mettre en place un automatisme. Monsieur le Maire précise que les commandes concernant le columbarium sont en cours et entrent dans le cadre du budget voté en début d'année.

A l'angle de la rue de Mâcon et de l'Allée de l'Ile, le poste de relevage de la SDEI va être remis en état dans la première quinzaine d'octobre, ce qui nécessitera la fermeture de la rue pendant une semaine.

La création de trottoirs Chemin des Garennes sera entreprise après la cession des parcelles par les propriétaires à la commune. D'autres travaux de voirie sont prévus Chemin Vert (trottoirs et modification de l'emplacement de l'arrêt de bus). L'abri bus rond-point du pressoir va être remplacé : la commande est en cours.

Monsieur PROST demande ce qu'il en est de la Voie Nouvelle car dans le Montmerle Info il est précisé que des contraintes administratives retardent le projet. Monsieur le Maire répond que des discussions sont en cours avec les propriétaires. Monsieur CHAVENT rappelle qu'un accord avait été trouvé avec la médiation du commissaire enquêteur début 2008 et demande pourquoi l'acte notarié n'a pas été signé rapidement. Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été adressé ce jour aux propriétaires pour leur rappeler leur engagement.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON présente le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2009, qui est remis à chaque membre du Conseil et demande à Monsieur TIRABOSCHI de présenter le bilan du forum des associations.

La prochaine réunion de commission aura lieu le 30 septembre. Monsieur PROST demande s'il est possible de recevoir une copie du courrier adressé au Préfet. Monsieur le Maire répond que ce sera fait lorsque tous les membres du Conseil l'auront signé. Monsieur PROST demande si la modification proposée par la commission dans l'article 1 de l'arrêté portant sur les attroupements a été prise en compte. Monsieur BOLE BESANCON répond qu'il doit en parler avec Monsieur le Maire.

Madame DESCHER indique que la circulation des piétons sur la rue de Châtillon est dangereuse du fait de l'absence du marquage au sol. Monsieur le Maire rappelle que le marquage au sol est de la responsabilité du Conseil Général car il s'agit d'une voie départementale et ajoute que les travaux auront lieu mercredi prochain.

Monsieur BERGERY rappelle qu'il avait été demandé que le panneau publicitaire, installé au croisement du chemin d'Adam et de la départementale menant à Guéreins et qui gêne la visibilité des véhicules, soit déplacé. Monsieur BOLE BESANCON confirme que le dossier est en cours auprès du service de police.

-Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, :

Madame MARAIS présente le bilan du camping au 17 septembre 2009 : 203 027€ encaissés au 11 septembre. Le bilan global est légèrement inférieur par rapport à 2008, il y a une baisse importante du nombre de visiteurs facturés. Pour les gens du voyage, on constate une légère augmentation.

Monsieur le Maire indique qu'il travaille avec le cabinet d'avocats sur la procédure en cours présentée lors du précédent conseil municipal.

Monsieur CHAVENT indique que le Montmerle info n'a pas été distribué sur les quais ni chemin d'Adam.

Madame THOMAS demande à quelle date les articles doivent être envoyés en mairie et remarque que l'espace alloué à l'opposition a été particulièrement réduit. La date butoir pour le prochain Montmerle Info est le 9 octobre 2009.

## **Tour de table**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Monsieur CHABERT rappelle la demande d'installation d'une poubelle sur le site des Minimes et remarque que la Tour est envahie de toiles d'araignée et de mouches mortes.

-Monsieur CHAVENT rappelle que les toitures des Minimes ont été abîmées et que les chenaux sont bouchés. Monsieur le Maire indique que l'entreprise BOUILLARD lui a signalé qu'elle réalisait chaque année l'entretien de la toiture de la chapelle.

-Monsieur PROST a remarqué des inscriptions et tags pas convenables et contraires à l'esprit républicain sous le marché couvert (près des toilettes) et souhaiterait qu'ils soient enlevés rapidement.

-Monsieur LAMURE demande si les arrêtés présentés au précédent conseil ont été publiés. Monsieur le Maire le confirme et précise qu'ils n'ont pour l'instant pas été appliqués.

-Monsieur CHAVENT indique que les jeunes sont toujours présents sur les quais, y compris en journée, ce qui pose question concernant le suivi de leur scolarité.

-Monsieur TIRABOSCHI et Monsieur BOISSIE ont remarqué des traces d'humidité suspectes à l'intérieur de la Tour et une fissure.

-Monsieur BERGERY demande s'il est prévu d'enlever le grillage empêchant l'accès à la toiture de la chapelle. Monsieur le Maire répond qu'une solution avec des arbustes à épines est envisagée.

-Madame BONJOUR demande quand les miroirs cassés vont être remplacés. Monsieur CHAVENT précise que certains miroirs sont des propriétés privées et que seul le miroir en haut du Chemin des Peupliers appartiendrait à la commune. Il suggère de vérifier cette information.

-Madame MARAIS demande si la commune va refaire le marquage des passages piétons. Monsieur le Maire répond que la commune a acheté une machine à peindre qui est arrivée cassée. Dès qu'elle sera remplacée, les services municipaux feront le nécessaire, y compris en zone 30.

-Monsieur CAMPION informe le Conseil qu'une intervention va être réalisée par une entreprise spécialisée pour lutter contre la prolifération des rats autour de la mairie et dans le Centre-ville.

-Madame THOMAS indique qu'elle ne votera plus la subvention pour la SPA, car lorsqu'elle a sollicité ses services pour la capture de chats errants, les services de la SPA l'ont fait culpabiliser en lui disant entre autre que le rôle de la SPA était la protection des animaux et d'après leurs explications la capture des animaux errants ne paraissait pas entrer dans ce registre, donc elle a finalement renoncé à sa demande.

Monsieur le Maire lève la séance à 22H50.

La prochaine réunion aura lieu le 20 octobre 2009.